

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 21 septembre 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le lundi 21 septembre 2015 à 19h15, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. /SEC.-TRES.

Rapport verbal du directeur général/secrétaire trésorier à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit à chaque membre du conseil dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. /Sec.-trés.

1. Ouverture de l'assemblée

09-2015-301

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Que le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Adoption de l'ordre du jour

09-2015-302

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que l'ordre du jour sera établi en fonction des points nécessitant l'adoption d'une résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Octroi du mandat pour la fourniture de services professionnels en architecture/Projet réaménagement de la marina.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est à préparer le projet de réaménagement de la marina;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour le service d'architecture dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :

→ Lemay Côté, architectes 26 961.64\$

09-2015-303

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission celle-ci est conforme aux exigences du devis.

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil octroie le mandat de la partie *architecture* à Lemay Côté, architectes au montant de 26 961.64 \$ taxes incluses dans le cadre du projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Octroi du mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie/projet réaménagement de la marina**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est à préparer le projet de réaménagement de la marina;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour le service d'ingénierie dans le cadre du projet de la marina;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) firmes d'ingénierie ont déposé leur offre de services pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi un comité de sélection a été formé afin d'analyser dans un premier temps la partie qualitative des huit (8) dossiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi, un pointage intérimaire supérieur à 70% doit être octroyé pour que l'offre de prix puisse être ouverte;

CONSIDÉRANT QUE six (6) firmes se sont qualifiées pour la deuxième étape à savoir :

CIMA +	80.66 %
Pluritec	74.99 %
Roche Ltée	76.67 %
SNC Lavalin	81.66 %
Tetra Tech	80.51 %
WSP	77.77 %

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des enveloppes de prix ainsi que le calcul du pointage requis par la loi, le classement final des six (6) firmes retenues est le suivant :

SNC Lavalin	9.05	1
Pluritec	8.70	2
CIMA +	8.63	3
Roche Ltée	7.67	4
WSP	7.17	5
Tetra Tech	4.70	6

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin reçoit le meilleur pointage et que suite à l'analyse des documents de soumission à fournir tout est conforme.

09-2015-304

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que le Conseil retient les services de la firme SNC Lavalin pour la réalisation de toutes les activités nécessaires à la réalisation du mandat d'ingénierie professionnelle pour le projet de réaménagement de la marina conformément aux termes de l'offre de services professionnels et budgétaires déposée le 9 septembre 2015 à l'hôtel de ville de Disraeli au coût de 145 558.35\$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Contribution de la Ville de Disraeli aux fêtes du 150^e anniversaire/aide financière à la Corporation du 150^e anniversaire de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a adopté le 13 août 2012 le règlement numéro 570 décrétant une réserve financière pour les dépenses éventuelles pour le 150^e anniversaire de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la réserve est de 10 000 \$/année pour les années 2013 à 2017 soit 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la réserve est de 30 000 \$ actuellement et que la Ville a déboursé un montant de 26 600.04 \$ pour l'achat de matériel;

09-2015-305

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que le Conseil débourse un montant de 26 600.04 \$ à la Corporation des fêtes du 150^e de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli, position de la Ville de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Disraeli a fait connaître sa position à la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli advenant un déficit de celle-ci dans sa résolution numéro 2015-09-129;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a également fait part de son engagement à éponger une partie du déficit de la Corporation en fonction de certains critères à négocier avec la Paroisse de Disraeli, résolution numéro 09-2015-282;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Paroisse de Disraeli à participer à 31.5% du déficit et à un montant maximal de 5 000 \$ ne correspond pas du tout aux attentes des dirigeants de la Ville comme participation de la Paroisse;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Disraeli entrevoit encore des décisions et des négociations ardues avec ses homologues de la Paroisse afin de s'entendre sur les critères de participation de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont lassés du manque de collaboration et de l'implication des dirigeants de la Paroisse dans le présent dossier comme dans tous les autres dossiers auxquels les deux parties ont à travailler en collaboration;

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente la Paroisse de Disraeli, n'a pas encore déboursé de somme d'argent pour les fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli;

09-2015-306

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Que le Conseil de la Ville de Disraeli informe les dirigeants de la Paroisse de Disraeli que la Ville va prendre à sa charge l'ensemble de l'organisation des fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli en collaboration avec la Corporation.

Que dans ce contexte, la Ville demande le retrait immédiat des représentants de la Paroisse de Disraeli sur le conseil d'administration de la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. Fermeture de l'assemblée

09-2015-307

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE cette séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. /sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.
